

Mrs L. M. Bégin
2 Place Dauphin
512

NOTRE COURRIER

JOURNAL D'ASSURANCE

Publié à Québec, 133, rue St-Pierre.

NOTRE
JOURNAL
Vol. II

MAI-JUIN 1903

No. 2

L'ASSURANCE SUR LA VIE

CE QUE C'EST

L'ASSURANCE contre le feu est une protection contre les pertes ou dommages résultant d'un incendie quelconque, et elle est basée sur la capacité ou valeur présente ou future de la propriété assurée, ainsi que sur la possibilité de sa destruction par le feu.

L'assurance sur la vie est une protection contre la perte financière que peut causer la mort d'un individu, et elle est basée sur la capacité productive de la personne, capacité présente ou en perspective, ainsi que sur l'absolue certitude de sa mort dans un temps plus ou moins rapproché.

La santé, la volonté, l'intelligence et une aptitude naturelle pour les affaires, sont les éléments les plus efficaces, les facteurs de production les plus puissants qu'il y ait au monde.

On a dit qu'au commencement du monde, il n'y avait que deux êtres humains sur la terre. Ces deux êtres humains résidaient dans un jardin. Ils n'avaient pour tout vêtement que des feuilles de figuier. On ne parlait pas de blocs de commerce en ce temps-là. Il n'y avait pas de chemins de fer, banques, résidences princières, trafic, commerce, art, science, culture du sol. Il n'y avait en un mot aucune richesse matérielle quelconque.

Tout cela est survenu par la suite et a été le fait d'intelligences humaines. Les générations se sont succédées les unes aux autres, chacune d'elles contribuant pour quelque chose à ce qui constitue actuellement la richesse du monde entier. Dans une centaine d'années, tout homme, femme, ou enfant qui vit actuellement, sera passé de vie à trépas. Les exceptions ne font que prouver la règle. L'homme est assurément très productif, mais il est une chose absolument certaine, c'est qu'il est destiné à mourir.

L'édifice commercial ou le bloc de commerce que vous possédez actuellement vous rapporte bon an mal an, un revenu de \$20,000, plus ou moins. Vous le tenez bien assuré, vous avez même le soin d'en assurer la vente. Ce n'est pas précisément parce que s'il lui arrivait de brûler de fond en comble, votre famille se trouverait réduite à une abjecte pauvreté, ou que vous auriez à souffrir énormément de cette destruction ; mais comme c'est une propriété de rapport, et qu'elle est exposée à brûler, vous l'assurez, parce que c'est agir en homme d'affaires que de protéger dans toute la mesure du possible une propriété de cette nature. Si vous possédiez un millier de blocs de commerce de ce genre là, vous pourriez alors supporter le risque vous-même, tout seul ; mais vous ne pourriez pas plus supporter seul le risque d'un incendie sur cet unique bloc que vous possédez, que vous pourriez porter une lettre à San-Francisco, pour la bagatelle de deux cents. Les compagnies d'assurances au contraire peuvent supporter ce risque, parce qu'elles en ont de même nature sur des milliers de blocs à la fois, et les recettes qu'elles perçoivent en même temps pour le support de tous ces risques, permettent de payer les pertes qu'elles ont à encourir par l'incendie d'un certain nombre. Il reste encore après le paiement de ces pertes, une marge considérable de profits.

Votre bloc de commerce produit un magnifique revenu, et le bloc en question est le fruit de votre travail, en un mot votre propre produit. Quelle est la propriété la plus importante des deux ?

Quelle est celle qui est plus exposée à périr ? Votre bloc de commerce par le fait d'un incendie quelconque, ou vous-même par le fait de la mort naturelle ou autre ?

Sous le rapport strictement financier ou pécuniaire, quelle est de ces deux pertes celle qui pourrait avoir dans les trente jours les plus graves conséquences la perte de votre bloc de commerce ou votre propre décès ? Est-ce que par exemple, la destruction de votre bloc de commerce aurait pour effet de nuire ou de porter préjudice d'une manière quelconque à la valeur de tous vos biens ? Est-ce qu'au contraire, votre décès n'aurait pas pour effet dans les trente jours de faire tomber d'au moins ving-cinq à cinquante pour cent la valeur de vos biens ? La durée moyenne d'une certaine classe d'existences est sûre, positive, mais il n'y a rien d'absolument certain dans la durée moyenne d'une seule existence en particulier. Lorsque vous faites assurer des constructions ou des marchandises, vous vous protégez vous-même contre ce qui peut arriver, mais lorsque vous vous faites assurer vous-même, vous protégez votre famille contre ce qui peut lui survenir.

L'Assurance contre les incendies est une protection contre un malheur possible ; l'assurance sur la vie est une protection contre un malheur absolument certain.

Une personne peut quelquefois posséder ces rares et indéfinissables qualités intellectuelles qui assurent le succès en toute circonstance. Tout ce qu'elle touche paraît se changer alors en d'énormes quantités de pièces d'or. Lorsqu'elle achète des valeurs, elles sont toujours rendues au pied de l'échelle ; et lorsqu'elle les vend à son tour, elles se trouvent comme mystérieusement au sommet de l'échelle ou en hausse considérable. Sous sa baguette magique, la richesse s'accumule, elle ne sait trop comment, tant le contrôle de tous les éléments producteurs de la richesse lui paraît chose naturelle. Ses plans ont toujours une heureuse issue. Elle paraît poussée, entraînée par une force ou une inclination irrésistible ; elle

tient à surveiller le fonctionnement de la machine mentale qu'elle possède et qui accomplit à de rares exceptions près tout ce qu'elle désire. Mais cette précieuse machine ne durera pas toujours ; le propriétaire finira par perdre petit à petit le contrôle du levier. Alors il lui faudra confier à d'autres l'exécution de choses qu'elle croyait seule capable d'exécuter lorsqu'elle avait toute la vigueur de son intellect. C'est alors que l'on voit des hommes aux fortunes princières faire de faux pas, et perdre quelquefois absolument tout ce qu'ils pouvaient avoir amassé. Certains de nos capitalistes les plus riches, en prévision de cette époque fatale, ont su s'armer contre l'adversité probable en faisant des placements de capitaux considérables dans l'assurance sur la vie.

Il y a des hommes relativement plus jeunes, dont la fortune est encore à faire, qui, profitant de l'expérience des autres, ont fait des placements presque tout aussi considérables dans les polices à dotation, tontines, semi tontines et autres formes de police d'assurance sur la vie, payant pour elle durant la période productive de leur propre existence.

Ces assurances, dans un cas de décès prématuré, constituées avec les autres accumulations, toute une succession, un héritage tout aussi considérable que s'il leur était arrivé d'accumuler ou d'amasser pendant toute une longue existence.

Ces jeunes gens ont compris que les hommes meurent, et qu'ils meurent parfois dans toute la force de l'âge, au moment où ils touchent au seuil même du succès, quand ils comptent le plus sur l'avenir pour le succès de leurs entreprises. Ils ont constaté que des décès prématurés avaient été la cause de ruines financières, et avaient plongé dans la détresse de nombreuses familles qui avaient jusque-là vécu dans l'aisance, à l'instar d'un vaisseau chargé de fret qui sombre, coule à fond au moment de toucher le port, ou de ces édifices coûteux que le feu réduit tout-à-coup en cendres et en fumée. Ces jeunes gens progressifs ont tout lieu de compter sur de nombreuses an-

nées de succès, mais cependant ils ont compris qu'il valait mieux se pourvoir contre l'incertitude de l'existence et jeter un pont sur l'abîme ou sur le précipice en se servant pour cela de l'assurance sur la vie.

A NOS AGENTS

Explications techniques d'Assurance. Tables de Mortalités et Tarifs.

Il y a rapport direct entre les tables de mortalité et les tarifs des Compagnies d'assurances sur la vie.

La table de mortalité Américaine H-M-3½ est celle dont on se sert en ce pays.

En voici le mécanisme :—Une liste de cent mille individus agés de dix ans a été prise par un comité d'Actuaires Américains dans les registres de l'état civil ; ils ont noté d'année en année, et au commencement de chacune d'elles, le nombre de survivants. Au bout de la 100ème année, la liste était complètement épuisée.

On a conclu de là que, sur cent mille individus, le nombre des mortalités annuelles était facile à connaître.

D'après cette table de mortalité, nous voyons qu'à l'âge de 30 ans, par exemple, il ne reste plus que 86,292 survivants, à l'âge de 35 ans il n'en existe plus que 82,581, soit 3835 morts durant ces cinq années. Si ces 3835 personnes avaient été assurées pour \$1000 chacune, on aurait dû réunir une somme de \$3,835,000 ; et cette somme eut été payée par les 82,581 personnes encore en vie au commencement de la 35ème année, soit par tête $3,835,000 \div 82581 = \$46.42$

On peut donc conclure de cette opération qu'une assurance \$1000 en cas de décès pendant 5 années de 30 à 35 ans coûterait \$46.42 ou une moyenne de \$9.234 par année.

En calculant de la même manière pour les différents âges on arriverait à composer un tarif correspondant à celui de l'Assurance Temporaire, que vous trouvez à la page 100 de votre manuel. C'est-à-dire que chaque année on contracterait une nouvelle assurance dont la prime serait d'autant plus forte que le nombre de survivants diminuerait. Mais cette manière de faire serait impraticable. On a dû rechercher une prime invariable qui équivaldrait à une somme versée une fois pour toute—prime unique,—puis on a transformé le versement en *Annuités Viagères*, en tenant compte des intérêts accumulés.

Si les calculs basés sur une table de mortalité sont exacts, les primes uniques et les primes annuelles sont équivalentes.

Des obligations de la Compagnie et des Assurés.

Garanties des Compagnies.

Le contrat d'assurance sur la vie ne lie aucunement l'assuré. En effet le paiement de ses primes est toujours facultatif.

Il est bon néanmoins que l'assuré sache qu'il doit faire lui-même le versement de ses primes à la Compagnie, et qu'il en est toujours responsable dans les délais voulus.

Il est d'usage cependant que la Compagnie avertisse l'assuré par un avis spécial, de la date de l'échéance des primes, mais c'est une faveur et non pas une obligation.

Pour faciliter la Compagnie dans ce travail, l'assuré n'oublie donc pas de lui faire part de ses changements de domicile.

A cette condition seule se bornent les obligations de l'assuré dans la *Manufacturers Life*.

OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE VIS-A-VIS DE L'ASSURÉ.

Si l'assuré est toujours libre de remplir ses engagements, la Compagnie, elle, est obligée de s'en tenir exactement aux termes de la police.

Il faut donc qu'elle soit toujours en demeure de pouvoir payer les sommes assurées, et en sus, de remettre aux époques fixées la part des bénéfices à laquelle les assurés ont droit.

Les polices de la **Manufacturers Life** garantissent :

1° Qu'il n'y a aucune restriction d'exigée de l'assuré quant à sa demeure, voyage ou occupation ;

2° Qu'un délai d'un mois de grâce sera accordé pour le paiement des primes ;

3° Qu'après deux années, la police ne sera pas périmée, si la prime n'est pas payée à son échéance, mais sera maintenue en cours par la Clause de Non-Déchéance ;

4° Qu'après trois années, l'assuré peut emprunter en donnant comme seule garantie, sa police.

5° Qu'après trois années, la police peut-être échangée pour une valeur en espèces ;

6° Qu'après trois années, l'assuré peut recevoir une police acquittée dont le montant lui est garanti dans la police ;

7° Qu'après trois années, la Compagnie accordera une assurance prolongée.

Nous avons vu que les Compagnies s'appuyaient d'une part sur la table de mortalité.

D'un autre côté, elles adoptent, pour leurs calculs, un taux d'intérêt inférieur au taux ordinaire de placement. Depuis le premier janvier 1900, les Compagnies ont adopté le taux de $3\frac{1}{2}\%$

Elles sont donc non-seulement garanties par les primes des tarifs, mais elles trouvent encore des bénéfices.

Il s'agira, ensuite, de constituer des réserves solides ; elles doivent avoir pour bases les tarifs mêmes. En acceptant un contrat

d'assurances, la Compagnie sait que tôt ou tard elle devra payer la somme assurée, mais elle ignore l'époque de l'échéance.

Chaque année amène une variation dans ses engagements, et c'est pour cette raison qu'elle a institué l'*inventaire*.

Cette opération a pour but de vérifier chaque risque en particulier, d'en apprécier la gravité et de remédier au besoin à l'augmentation du risque par ce que l'on appelle *réserve*, et qui n'est que la prime unique correspondante.

C'est en étudiant la manière de calculer la *réserve* que nous expliquerons comment la Compagnie s'y prend pour vérifier exactement sa situation.



Heureux choix.

Mr. Percy C. H. Papps, A. J. A. a donné sa démission comme Assistant Actuaire pour la Canada Life pour accepter celle d'actuaire de la Manufacturers Life Ins. Mr. Papps a obtenu le premier degré de l'Institut des Actuaires de la Grande Bretagne aux derniers examens.

E. L. Fiset, L.L.B.

J. E. Chapleau, L.L.L.

FISSET & CHAPLEAU

AVOCATS

119, rue St-Pierre,

Québec

A. FAUCHER

Liquidateur et Administrateur de Successions.
Commissaire Cour Supérieure.

Accountant and Liquidator of Estates.
Commissioner Superior Court.

119, RUE ST-PIERRE,

QUEBEC

Téléphone 1090.

LES POLICES DE LA MANUFACTURERS LIFE.

Commentaires d'un observateur

Les nouvelles polices de la Manufacturers Life sont écrites dans style simple, concis, à la portée de tout le monde. Elles ne contiennent pas un seul mot inutile.

Elles ne contiennent aucune restriction donnant à l'assuré le privilège de vivre ou de voyager sous n'importe quelle latitude, d'exercer n'importe quel emploi ou profession ; elles sont absolument contestables ; elles garantissent l'assurance prolongée, l'impossibilité que le contrat soit annulé après *deux ans* ; elles garantissent les versements après trois ans ; elles garantissent le paiement de la police suivant le désir du bénéficiaire, soit en espèces ou par versements annuels pendant 10, 15, 20, 25, 30, 35 ou 40 ans avec intérêts garantis à 3½ pour cent.

Les contrats de dotation garantissent, après trois ans, l'extension d'assurance durant tout le terme de la police et ensuite un montant en argent plus considérable que celui garanti par n'importe quelle compagnie. L'assuré peut aussi recevoir ses profits accumulés en espèces, et de plus une police libérée pour un montant beaucoup plus considérable que le montant primitif.

Le fait est que tout ce que doit contenir une police d'assurance sur la vie est renfermé dans cette police.

Les dividendes sont payables par périodes de 5, 10, 15 ou 20 ans, à choix de l'assuré.

Un observateur du progrès de l'assurance sur la vie dans ce siècle de lumière, nous a déclaré que la Manufacturers Life n'a jamais manqué d'être en avant, pour tout ce qui concerne le développement et l'amélioration des contrats d'assurances. Son Gérant Général

M. J. F. Junkin, est l'un des hommes d'assurances les plus éminents du pays. Depuis son jeune âge, tous ses moments ont été consacrés à l'étude de la science pratique de l'assurance sur la vie ; ils sont rares ceux qui possèdent autant de connaissances pratiques que J. F. Junkin.

Il est bien secondé par son frère M. Robert Junkin qui est assistant gérant et à qui est confiée l'organisation des Agents assureurs.

La sottise d'un individu n'est pas sans utilité dès qu'elle sert de leçon aux autres.

* **

Un avare est misérable, il ne peut être autre chose. Un avaricieux est heureux, parce que ce n'est certainement pas un avare.

* **

Le contrat moderne d'assurance sur la vie est généralement un véritable modèle de précision et de concision, justice et bienfaits.

* **

Un spectacle digne de pitié c'est celui d'une femme et d'un enfant laissés sans protection. Serait-il bien vrai que vous seriez disposés à commettre cette faute inexcusable ?

Pensez-y sérieusement, parce que soyez sur que St-Pierre fermera la porte au nez.

F. X. DROUIN, C. R.
HON. L. P. PELLETIER, C. R.

*Ex-Procureur-Général de la
Province de Québec.*

ELZ. BAILLARGEON, L. L. L.

TÉLÉPHONE
P. O. B.

Drouin, Pelletier & Baillargeon

AVOCATS,

125, RUE SAINT-PIERRE, QUÉBEC.

LA PROMPTITUDE ET L'ATTENTION
QUE PORTE LA

"Manufacturers Life Insurance Company"

AU RÈGLEMENT DE SES RÉCLAMATIONS
HAUTEMENT APPRÉCIÉES.

St-Isidore, 15 juin, 1903.

MONSIEUR J. T. LACHANCE.,
Agent en chef, de la
Manufacturers Life Ins. Co.,
Québec.

Cher Monsieur,

Votre représentant, Monsieur Jos. Bolduc, vient de me présenter
le chèque de la Compagnie en règlement de la police No. 15017, sur
la vie de ma défunte épouse, Amanda Guillemette.

La promptitude et l'attention que vous avez apportées au règle-
ment de cette affaire, vous honore et place votre Compagnie au pre-
mier rang parmi les Compagnies d'assurances sur la vie.

ALPHONSE DUMAS,
Exécuteur de la Succession
d'Amanda Dumas née Guillemette.

J. B. E. AUDET N. P.,
Témoin.

Nouveau Territoire

La Manufacturers Life vient d'ouvrir un nouveau champ d'opérations en établissant une Agence à Détroit, Michigan.

M. Robert Campbell qui agissait comme inspecteur de la Compagnie dans la partie Est de la Province d'Ontario, a été nommé Gérant de l'Etat du Michigan.

M. Campbell a débuté dans l'assurance sur la vie en 1894 comme agent de la North American Life pour le Comté Victoria, position qu'il a gardée jusqu'en octobre 1901, lorsqu'il accepta la position d'inspecteur dans la Manufacturers Life. Il a su se gagner l'admiration et l'estime de tous ses concitoyens et surtout des agents de son district.

Nul doute que M. Campbell saura placer la Manufacturers Life dans la position qu'elle a le droit d'occuper dans l'état de Michigan.

Nous lui souhaitons succès.

Agents Demandés.

La "MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY" désire s'assurer les services de bons agents sollicitateurs pour la ville et la campagne. Il n'est pas absolument nécessaire d'avoir de l'expérience, mais on doit posséder de bons certificats d'honnêteté, de sobriété et de capacité en affaires.

S'adresser aux bureaux de la Compagnie.

J. T. LACHANCE.

Gérant Partie Est.
Prov. de Québec

133 rue St-Pierre.

Déménagement.

Nous nous sommes payé le luxe de quartiers beaucoup plus confortables, de plein pied sur la rue St-Pierre, et dans le voisinage presque immédiat de notre ancien bureau. Nous sommes maintenant, depuis la dernière semaine de juin, au No 133 rue St-Pierre. Venez nous voir, ami lecteur vous serez bienvenu.

J.-T. LACHANCE, Gérant

Section Est de la Province de Québec.

Partout où vous voyez un crêpe à la porte, soyez sûr qu'on a besoin de fonds, immédiatement. Une police d'assurance sur la vie est ce qui procure alors le plus sûrement et de la manière la plus expéditive, l'argent comptant à l'assuré.

* **

Sénèque a dit quelque part : Il y a rien de certain quand à l'endroit où vous devez mourir, en conséquence attendez-vous à mourir n'importe où ?

Alors puisqu'il n'y a pas moyen d'échapper à l'inexorable fauteur, voyez à protéger votre famille au moyen d'une police d'assurance.

* **

“ Trop tard ” est le plus grand malheur qui puisse vous arriver. Assurez-vous alors auparavant que “ Trop tard ” vous arrive.

POELE L'ETOILE

Grande Réduction sur notre Célèbre POELE L'ETOILE
Breveté 10 Mars 1894. Médaille à l'Exposition Provinciale de 1894.

GEO. BROUSSEAU

MANUFACTURIER

9-83, Rue St-Paul,
Téléphone 706.

Basse-Ville, QUEBEC

Spécialité : ESTAMPES faites sur cuivre.

La Manufacturers Assurance — V

Siège Social :—Toronto Ont.

—o—

Bureau d'administration pour la partie Est de la Province de Québec
133, rue St-Pierre, Québec.

Administrateurs :—

HON. L. P. PELLETIER,
ex-Procureur Général de la Prov. de Québec.

HON. V. W. LARUE,
Président de la Société de Construction Permanente
de Québec, Conseiller Législatif, Québec ;

M^{RE} L. P. SIROIS, N. P.
Professeur de Droit Constitutionnel et Administratif
à l'Université Laval, Québec ;

M^{RE} CYPRIEN LABRÈQUE, N. P.
Directeur de la Caisse d'Economie, Québec ;

C. H. CARRIER,
de Carrier, Lainé & Cie, Fondateurs, Lévis.

L'Agent de la "Manufacturers" peut offrir une très grande variété de polices sur la Vie et de Placement soit avec ou sans profits.

Il a un Contrat des plus avantageux avec commission sur les renouvellements. La Compagnie a encore besoin de bons Agents.

S'adresser à

J. T. LACHANCE,
Agent en Chef.

Manufacturers Life Ins. Co.
133, rue St-Pierre
Québec.

Z. PAQUET

MACASIN A DEPARTEMENTS

Qué
vages Quotidiens de hautes nouveautés pour Costumes Tailleurs,
Manteaux, Collerettes, Jupes de Robes,
Tours de Cou, Fichu pour Dames, Etc.

EBDS ANGLAIS et ECOSSAIS, SERGES

de haute valeur pour MESSIEURS

Une Visite au Département de Meubles.

te commande par la malle
exécutée avec promptitude.

Z. PAQUET

TEL. 2394.

Absolument les Meilleurs



GINGER ALE
SODA WATER
CIDERINE
LIMONADF
BIERE DE GINGEMBRE

AGENTS ET EMBOUTEILLEURS DE LA CELEBRE

au Minérale "MAGI CALEDONIA"

Médailles Premier Prix et Diplômes décernés pour excellence et qualité,

M. TIMMONS & FILS

90-92, Cote d'Abraham, QUEBEC.

VIN DES CARMES

Incontestablement le seul Vin Tonique sérieux.

Formulé d'après le Codex Français qui est sous le contrôle du gouvernement de France. Spécialement recommandé pour tous les cas de Convalescence, d'Anémie, de Débilité générale, de Faiblesse Musculaire, de Dyspepsie, etc. Fait disparaître les Pâles couleurs en purifiant, nourrissant et enrichissant le sang. Excellent pour tous les âges. Pensable aux personnes faibles des deux sexes. Donne Force, Vigueur, Santé. Le seul et unique Vin Tonique dont les Médecins ont vu l'analyse.

. . . EN VENTE PARTOUT . . .

Dépôtaires-Généraux

A. TOUSSAINT & CIE.

QUEBEC

Votre visite à Québec n'est pas complète si vous ne visitez pas les Salons de Fourrures de

J. B. LALIBERTE

Manteaux en Seal, Manteaux en Mouton de Perse,

Manteaux Electric Seal,

Boas de toutes fourrures, Manchons de toutes fourrures

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CASQUES DE TOUTE LA VILLE

Casques en Vison, Casques en Seal, Casques Loutre Naturels

Casques Loutre teinte et piquée, Robes de Musk Ox.

Capots de chat sauvage, notre spécialité, qualité supérieure, fin irréprochable.

Capots doublés en Rat Musqué, Ecureuil teint, Vison avec col revers en Moutons de Perse, Loutre naturelle du Labrador, etc., etc.

Traines Sauvages, Souliers mous de tout genre, Gants et Mitaines, Kid, Buck, etc., etc.

J. B. LALIBERTE

QUEBEC

La Cie d'Imprimerie Commerciale, Québec.